

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

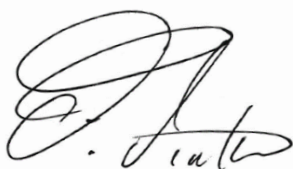
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix a adopté à sa séance ordinaire du 1^{er} avril 2025 le règlement numéro 737-2026 intitulé « **Règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance** ». L'original de ce règlement est déposé à mon bureau, ainsi qu'aux archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 30 avril 2026.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 30 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 avril 2026.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier